

TARIF DES HONORAIRES

⌘ HONORAIRES SUR TRANSACTIONS

Mandat Simple :

6 % TVA incluse du prix de vente TTC avec minimum 8 000,00 € TVA incluse, honoraires charges vendeur.
Sauf vente au prix supérieur de 899.000,00€ TVA incluse du prix de vente TTC : 5 %, honoraires charges vendeur.
6 % TVA incluse du prix net vendeur TTC avec minimum 8 000,00€ TVA incluse, honoraires charges acquéreur.
Sauf vente au prix supérieur de 899.000,00€ TVA incluse du prix net vendeur TTC : 5 %, honoraires charges acquéreur.

Mandat Exclusif et BY ORPI :

5 % TVA incluse du prix de vente TTC avec minimum 8.000,00 € TVA incluse, honoraires charges vendeur.
5 % TVA incluse du prix net vendeur TTC avec minimum 8.000,00 € TVA incluse, honoraires charges acquéreur.
En cas d'inter cabinet, les honoraires du mandat d'origine seront appliqués.
Cave, Box, Place de Stationnement au forfait de DEUX MILLE QUATRE CENTS EURO TTC (2 400,00€ TTC) TVA incluse.

⌘ HONORAIRES SUR TRANSACTIONS COMMERCES (MURS ET FONDS)

8 % TVA incluse du prix de vente TTC.

⌘ AVIS DE VALEUR

180,00 € T.T.C

⌘ ADMINISTRATION DE BIENS

Location Saisonnière :

10 % TVA incluse du montant du loyer TTC, à la charge du bailleur.

Gestion :

10 % HT du Loyer TTC avec garantie des loyers impayés.

Transaction sur Location à l'Année :

Frais d'entremise : 60,00€ TTC à la charge du bailleur

Visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

De 0 à 79,99 m² : 8 € TTC / m² de la surface habitable à la charge du locataire.

De 80 à 89,99 m² : 5 € TTC / m² de la surface habitable à la charge du locataire.

Au-delà de 90 m² : 4 € TTC / m² de la surface habitable à la charge du locataire.

Etablissement de l'état des lieux d'Entrée :

3 € TTC / m² de surface habitable à la charge du locataire.

De 0 à 79,99 m² : 8 € TTC / m² de la surface habitable à la charge du bailleur.

De 80 à 89,99 m² : 5 € TTC / m² de la surface habitable à la charge du bailleur.

Au-delà de 90 m² : 4 € TTC / m² de la surface habitable à la charge du bailleur.

3 € TTC / m² de surface habitable à la charge du bailleur.

⌘ BAUX A CARACTERE SAISONNIER

Rédaction du bail, visites, constitution du dossier et établissement de l'état des lieux : 250,00€ TTC partagé par moitié entre le bailleur et le preneur.

⌘ HONORAIRES SUR LOCATIONS SAISONNIERES

Transactions sur locations de vacances : 14 % TVA incluse du loyer TTC à la charge du preneur.

Frais de Dossier : 49,00 € TTC, à la charge du preneur.

Honoraires d'assistance au renouvellement du classement du bien : 150,00€ TTC, à la charge du bailleur.

Location matériel de puériculture, tarif pour la durée de la location : Lit Bébé avec matelas (fourni avec deux alèses et deux draps housses) :45,00€, Lit parapluie avec matelas (fourni avec deux alèses et deux draps housses) : 35,00€, Parc : 20,00€, chaise haute : 25,00€, baignoire : 15,00€, Ventilateur : 15,00€, Plancha avec équipement : 50,00€

⌘ Taux de TVA en vigueur 20 %

Honoraires applicables au 09/03/2023

Mise à jour le 07/01/2023